

**Département du Pas de Calais
Commune de Colembert**

**PROJET PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11/04/2025**

Par suite d'une convocation en date du 03/04/2025, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis le 11 avril 2025 à 19h30 à la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Etienne MAES, Maire de la Commune.

Présents : tous les membres en exercice exceptés :

- Madame Marie DUCROCQ PARISSEAUX absente excusée qui a donné pouvoir à Madame Géraldine VERLIE.
- Monsieur Andrianamparanosolo RAKOTOMAVO absent excusé qui a donné pouvoir à Monsieur Etienne MAES.

Avant de démarrer la réunion, Monsieur le Maire indique une modification de l'ordre du jour. Il souhaite y intégrer une proposition de modification des travaux de la salle. Aucun conseiller ne s'y oppose, 15 voix POUR.

1) - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2024

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la précédente réunion en date du 14/11/2024.

Il n'y a ni remarque, il est Approuvé à l'Unanimité.

2) - MODIFICATION DES TRAVAUX DE LA SALLE : DELIBERATION 2025.12

Monsieur le Maire indique que d'un point de vue budgétaire et par rapport au pourcentage de financement des partenaires, il est indispensable d'adapter le projet.

Il expose le récapitulatif de l'évolution du projet. Vu les capacités financières de la commune et la difficulté à obtenir les subventions, il propose de ne plus effectuer l'extension de la garderie et de reporter la rénovation thermique de la salle.

Sont conservés, l'extension pour la cuisine, le transfert des sanitaires et la création d'un sas d'accès.

Le coût prévisionnel des travaux s'établit comme suit :

- extension des sanitaires : 228 859.50€ HT
- extension de la cuisine : 373 917.50€ HT
- rénovation de la cantine : 264 562.00€ HT
- maîtrise d'œuvre : 82 397.21€ HT

Total : 949 736.21€ HT soit 1 139 683€ TTC

Le montant global estimé des subventions s'élève à 383 362€ soit 40% .

En l'absence des travaux de création de la garderie, la subvention CAF ne sera pas allouée.

Des remarques manifestent les coûts exorbitants pour la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de requérir les services d'un architecte et de bureaux d'études tant pour la sécurité que l'accessibilité.

Il informe qu'il a demandé à l'architecte de visiter des salles rénovées afin de pouvoir effectuer le choix le plus judicieux en ce qui concerne les matériaux et le mode de chauffage.

Il annonce que le permis de construire a été signé le 20 mars 2025 et qu'il conviendra de déposer une demande de modification pour les travaux abandonnés.

A 15 voix Pour les membres du Conseil Municipal Approuvent et Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

3) -DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION : DELIBERATION 2025.08

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'effectuer une demande d'aide financière auprès de la Région, d'un montant de 100 000€, dans le cadre des projets innovants.

A 15 voix Pour les membres du Conseil Municipal Approuvent et Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

4) - REVISIONS DES TARIFS PERISCOLAIRES : DELIBERATION 2025.04

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 15 voix POUR, d'augmenter de 5% les tarifs de ramassage scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025, établis comme suit :

RAMASSAGE SCOLAIRE : 5.85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 15 voix POUR, d'augmenter de 5% les tarifs de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2025, établis comme suit :

CANTINE :

- pour 1 enfant de maternelle : 3.70 €
- pour 1 enfant à partir du CP : 4.00 €
- pour 1 enfant habitant dans une autre commune : 4.30 €
- pour les adultes : 5.10 €
- pour les employés communaux : 2.30 €

5) - REVISIONS DES TARIFS DE LA GARDERIE : DELIBERATION 2025.03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR et 1 voix CONTRE, d'augmenter de 5% les tarifs de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2025, établis comme suit :

GARDERIE : matin ou soir

- pour 1 enfant : 2.60 €
- pour 2 enfants : 3.50 €
- pour 3 enfants : 4.70 €

6) – REVISIONS DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE :
DELIBERATION 2025.05

Grâce aux travaux qui seront réalisés « de façon tiroir », la location de la salle reste envisageable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 15 voix POUR, de fixer les tarifs de location de la salle, établis comme suit :

A compter du 1^{er} janvier 2026 :

Pour la grande salle :

- pour les particuliers domiciliés fiscalement à Colembert, les professionnels habitant la Commune (commerçants, artisans, etc...) et les professions libérales de la Commune (vaisselle incluse) 410.00 €
- pour les particuliers parrainés (vaisselle incluse)..... 620.00 €
- pour les réunions..... 185.00 €

Pour la petite salle :

- pour les particuliers domiciliés fiscalement à Colembert, les professionnels habitant la Commune (commerçants, artisans, etc...) et les professions libérales de la Commune (vaisselle incluse) 310.00 €
- pour les particuliers parrainés (vaisselle incluse)..... 460.00 €

Forfait Nettoyage de la salle : 155 €

Ce forfait n'est pas destiné aux particuliers et concerne exclusivement les réunions sans restauration.

A compter du 1^{er} janvier 2027 :

Pour la grande salle :

- pour les particuliers domiciliés fiscalement à Colembert, les professionnels habitant la Commune (commerçants, artisans, etc...) et les professions libérales de la Commune (vaisselle incluse) 430.00 €
- pour les particuliers parrainés (vaisselle incluse)..... 650.00 €
- pour les réunions..... 195.00 €

Pour la petite salle :

- pour les particuliers domiciliés fiscalement à Colembert, les professionnels habitant la Commune (commerçants, artisans, etc...) et les professions libérales de la

Commune (vaisselle incluse)	330.00 €
- pour les particuliers parrainés (vaisselle incluse).....	490.00 €

Forfait Nettoyage de la salle : 170 €

Ce forfait n'est pas destiné aux particuliers et concerne exclusivement les réunions sans restauration.

La salle multi-activités pourra être mise à disposition gratuitement pour :

- les Associations du Village et Communautaires,
- le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
- la Communauté de Communes de Desvres-Samer,
- le Conseil Départemental et le Conseil Régional,
- le Syndicat des eaux.

Monsieur le Maire propose de moduler le tarif de location de la salle en fonction de l'état du matériel mis à disposition du locataire, à hauteur de 100€, au maximum.

7) – RAPPEL DES TARIFS DU CIMETIERE ET DU CENTRE AERE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 15 voix POUR, de reconduire les tarifs des caveaux et des inscriptions de l'accueil de loisirs, tels qu'établis en 2024.

8) – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES : DELIBERATION 2025.02

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux des taxes locales, à savoir :

- Taxe foncière bâti : 45.30 %
- Taxe foncière non bâti : 45.43 %
- Taxe d'habitation : 15.13 %

A 15 voix Pour, les Membres du Conseil Municipal Approuvent et Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

9) – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE : DELIBERATION 2025.01

Monsieur le Maire expose le détail du Compte Financier Unique 2024 et se retire.

Monsieur Thierry CAZIN, 2^{ème} adjoint, propose de passer au vote.
Le Compte Financier Unique est Approuvé à 14 voix Pour.

Monsieur Le Maire réintègre la salle et remercie les conseillers pour leur confiance.

Il propose d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 58 889.64€ au compte 1068 (recette d'investissement)
- 236 516.32€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Total : 295 405.96€

A 15 voix Pour, les membres du Conseil Municipal Approuvent.

10) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : DELIBERATION 2025.07

ASSOCIATIONS	Réalisation 2024	Prévisions 2025
ASSOCIATIONS SPORTIVE	2500.00€	2500.00€
PEPS	250.00€	250.00€
COLEMBERT LOISIRS ENFANTS	350.00€	350.00€
COOPERATIVE SCOLAIRE OCCE	1500.00€	1500.00€
KI-JUTSU	0.00€	0.00€
STEP + GYM	200.00€	200.00€
CCAS	9000.00€	9000.00€
COURIR A COLEMBERT	250.00€	250.00€
FLACC	350.00€	450.00€
<u>TOTAL</u>	<u>14 400.00€</u>	<u>14 500.00€</u>

Monsieur Michel CREPIN questionne sur l'attribution d'une subvention au Repair café. Monsieur le Maire ajoute qu'il a été convenu de mettre à disposition un local chauffé et meublé et il indique que Monsieur PERARD devait solliciter la Communauté de Communes dans ce sens. Il informe qu'à ce jour il n'a eu aucun retour.

A 15 voix Pour les membres de Conseil Municipal Approuvent les subventions octroyées.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 875 234.32€

Recettes de fonctionnement : 875 234.32€

Dépenses d'investissement : 888 161.92€

Recettes d'investissement : 1 350 347.47€

Monsieur le Maire rappelle les salaires et les primes attribués aux personnels de l'accueil du centre de loisirs, sans changement.

Monsieur le Maire propose de reconduire les sommes versées pour les prix et les bourses.

- Jeunes de plus de 16 ans jusqu'au BAC : versement de la somme de 50€ sauf pour les lycéens dont l'établissement est conventionné avec la commune,
- Etudiants en études supérieures : la somme de 100€ pendant 3 ans,
- Lycéens en apprentissage ou en formation professionnelle qui sont obligés d'acquiescer

du matériel : versement de la somme de 50€

Après en avoir délibéré à 15 voix Pour, le Conseil Municipal Approuve le budget primitif.

11)– ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : DELIBERATION 2025.06

Monsieur le Maire indique que les embauches pour l'accueil au centre de loisirs sont closes et qu'un avenant sera établi pour Mme Emilie SOUDAIN afin d'atteindre un salaire de 1500.00€, justifiant ses missions en tant que directrice.

A 15 voix Pour les membres du conseil Approuvent et autorisent Monsieur le Maire à prévoir le budget afférent et à signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Maire remercie Mesdames Sophie DENIS, Emilie DEHEUL et Géraldine VERLIE pour leur investissement.

12)– CONVENTION DE TRAVAUX AVEC LE PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE : DELIBERATION 2025.09

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention à passer avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale qui pourra intervenir dans le but :

- d'inventorier la qualité écologique du site de la Warenne,
- préciser le programme d'actions à mener sur le terrain
- planifier sur plusieurs années les actions possibles sur le site,
- restaurer et gérer les habitats par des actions de fauche exportatrice, défrichage, d'abattage, débroussaillage ; pose de barrières boulonnaises ; réalisation d'une notice de gestion
- évaluer les actions menées au regard de la fonctionnalité de la trame écologique du territoire du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Il demande aux conseillers l'autorisation de signer cette convention.

A 15 voix Pour, les Membres du Conseil Municipal Approuvent et Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

13)– CONVENTION APICULTEUR : DELIBERATION 2025.10

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention à passer avec un apiculteur résidant à Colombert, à savoir Monsieur Camille JOUGLEUX.

Il interviendra pour remplacer et entretenir les ruches placées dans l'espace de biodiversité situé route d'Alembon.

Il demande aux conseillers l'autorisation de signer cette convention.

A 15 voix Pour, les Membres du Conseil Municipal Approuvent et Autorisent Monsieur le

Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

14) – CONVENTION OPALE CAPTURE : DELIBERATION 2025.11

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire la convention avec Opale Capture Environnement.

La SARL Opale Capture Environnement est spécialisée dans le ramassage des animaux errants ou en état de divagation, domestique ou non, sauvages ou exotiques, vivants, blessés ou morts.

Disposant des agréments nécessaires, elle intervient pour la capture et le transport des animaux errants.

Il précise que pour des raisons tant d'organisation que budgétaires, seul lui-même ou Monsieur Jean-Christophe SERGENT, 1^{er} adjoint délégué sont habilités à donner l'ordre.

A 15 voix Pour, les Membres du Conseil Municipal Approuvent et Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

15) – INFORMATIONS PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose la prescription nationale qui modifie le montant du traitement en cas d'arrêt maladie.

Ainsi, à compter du 1 mars 2025, les agents en arrêt maladie seront indemnisés à hauteur de 90% au lieu de 100%, durant les 3 premiers mois.

Cette mesure s'applique également au RIFSEEP.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un Compte Epargne Temps, pour les agents ne prenant pas la totalité de leurs congés annuels avant la fin de l'année civile, d'un commun accord, afin d'assurer une continuité de service et de pouvoir en bénéficier soit à la fin du contrat soit lors du départ en retraite.

Monsieur le Maire annonce qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, l'employeur est dans l'obligation d'apporter une participation de 15.00€ par mois et par agent, pour la prévoyance santé.

Il indique que pour en bénéficier l'agent doit avoir une mutuelle labellisée.

Les membres du conseil Approuvent.

Ces informations seront soumises à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion puis seront présentées pour validation lors d'une prochaine réunion.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du départ de Madame Pauline BODART qui est remplacée par Madame Stéphanie LEFEVRE, par un contrat d'une durée de 26h00/ semaine.

A la suite du départ en retraite de Madame Christine REGNIER, Madame Emilie SOUDAIN occupe depuis le 1 mars 2025 le poste de secrétaire de mairie, sur une durée de 26h00/ semaine.

16)-TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS : **DELIBERATION 2025.13**

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux d'aménagement des locaux administratifs et demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du dispositif accompagnement aux travaux du quotidien.

A 15 voix Pour, les Membres du Conseil Municipal Approuvent et Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

17)- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'une information sera publiée sur les détériorations constatées sur le domaine public. Elles feront l'objet d'une demande de réparation et, le cas échéant, d'une facturation du coût généré.

Il informe que les emprises sur le domaine public doivent faire l'objet d'une demande préalable et que le pétitionnaire est tenu d'assurer la mise en sécurité.

Monsieur le Maire rappelle que les administrés doivent entretenir l'espace public situé devant chez eux.

Il présente le bilan 2024 établi par la gendarmerie nationale sur la sécurité routière. Il précise le nombre d'infractions, d'interventions, d'atteintes aux biens ainsi que le nombre d'heures de prévention et de présence des forces de l'ordre sur la commune.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Jean-Christophe SERGENT, 1^{er} adjoint, qui expose les travaux d'entretien réalisés sur la commune.

Il passe la parole à Madame Sophie DENIS, adjoint déléguée, qui expose que le projet «Notre école, faisons la ensemble» est arrêté ! L'Etat n'honore pas le versement des subventions. Elle expose le cross de l'école le lundi 26 mai et la kermesse le dimanche 22 juin.

Elle indique que la journée patrimoine « patrimoine architectural » aura lieu le 20 et 21 septembre et la classe montagne sera organisée du 2 au 6 février 2026.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrice BUTEZ, conseiller municipal délégué, qui expose les animations du FLACC.

Il indique la chasse aux œufs le dimanche 20 avril, le concert pour Soline le vendredi 16 mai et la fête des voisins le samedi 31 mai.

Il ajoute qu'il n'y a plus de collecte de papiers pour Soline.

Une marche, une visite d'une unité de méthanisation et un tournoi de pétanque auront lieu le 14 juillet et une structure gonflable sera mise à disposition des enfants l'après-midi.

La ducasse aura lieu le 1^{er} weekend d'octobre et une animation pour « octobre rose » sera organisée le weekend du 25 et 26 octobre.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Michel CREPIN qui demande si l'installation anti-calcaire facturée depuis 1 an est ou non installée.

Monsieur le Maire répond qu'une réunion est organisé le 14 avril prochain et qu'il transmettra la remarque.

Madame Emilie DEHEUL manifeste un problème de goût au niveau de l'eau découlant de son robinet de cuisine.

Monsieur le Maire indique qu'il remontera cette information au syndicat d'eau.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Thierry CAZIN qui interroge sur la mise en conformité des assainissements non-collectifs.

Monsieur le Maire répond que la responsabilité des non-conformités des assainissements individuels est du ressort de la commune.

Il indique que les maisons construites depuis plus de dix ans ainsi que les logements nouvellement acquis font l'objet d'une mise en conformité systématiquement vérifiée.

Il précise que les non conformités non résolues seront financièrement pénalisées avec obligation de résultat.

Il rappelle que le syndicat d'eau a délibéré dans ce sens et a commandé au SPANC une campagne de vérification des assainissements individuels dont la conformité est ignorée.

Il regrette que l'Agence de l'Eau ne participe pas financièrement à la mise en conformité dont le coût moyen avoisine les 15 000€, montant dont les habitants ne disposent pas toujours.

Il précise qu'il reste attentif à cette situation et va, dans un premier temps, demander l'audit sur l'ensemble des installations communales avant celui réalisé sur les logements.

Il rappelle qu'il faut remonter systématiquement les informations afin qu'il puisse les relayer ou essayer de les résoudre au plus vite.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jacqueline LEMAIRE qui remercie la Municipalité pour l'installation des étagères dans la bibliothèque.

Monsieur le Maire annonce qu'il va renouveler les demandes auprès des administrés afin de récupérer les adresses mails et ainsi diffuser plus rapidement les informations, gagner du temps et réduire l'impression papier.

Clôture de la séance : 22H30